

COMMUNIQUE

RETRAITS D'AGREMENTS D'OPCVM

En application de l'article 33 du code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 décembre 2019, de retirer les agréments de constitution des Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée suivants :

- GABES SOUTH FUND
- NETINVEST POTENTIEL
- ITQAN INVESTMENT FUND